



## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

**Objet** : CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 17 mars 2021 – session ordinaire -

**Heure de la séance** : 20h00

**Date** : 12/03/2021

**Lieu** : Espace Cocagne

**Présents** : MMES TULET, CALMETTES, SAGET, CARBO, PREVITALI, SCHAEFFER, DEMAY-VEILLON, AUGER.  
MM CIERCOLES, LAMBOLEY, DUGUÉ, TIBAL, SANCHEZ.

**Absent Excusé** : MM CARLES.

**Procuration** : MM MONTALIEU à MM LAMBOLEY.  
MM PELOUS à MM CIERCOLES.  
MM GUITARD à MME TULET.  
MM RICHARD à MME AUGER.

**Secrétaire de séance** : MME Séverine CALMETTES.

### ORDRE du JOUR

**1-Création de 3 postes Adjoints Techniques Territoriaux et création d'un poste Adjoint Administratif Territorial.**

**2-Achat et pose d'un ensemble de rayonnages pour archivage dossiers mairie – Demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne.**

**3-Création de cheminement piétonnier (Route d'Albi face au restaurant Le Club – Route d'Albi face à la Résidence « La Pastorale ») – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.**

**4-Autorisation de solliciter un financement auprès du Conseil Régional – Contrat Bourg Centre.**

**5-Approbation des comptes de gestions année 2020 (Commune, assainissement, Lotissement Communal).**

**6-Vote des comptes administratifs 2020 (Commune, assainissement, Lotissement Communal).**

**7-Acquisition de matériels informatiques mairie- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.**

#### **1 -Création de 3 postes Adjoints Techniques Territoriaux et création d'un poste Adjoint Administratif Territorial.**

**Monsieur le Maire informe l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

**Le Maire propose à l'assemblée :**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,



## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

La création de trois postes d'Adjoint Technique 2ème classe ; dont un à 34h50/semaine, un à 35h00/semaine et un à 36h00/semaine. Ces emplois pourraient être pourvus par des fonctionnaires de catégorie C de la filière technique aux grades d'Adjoint Techniques Territoriaux.

La création d'un poste d'Adjoint Administratif à 28h00/semaine, cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière Administrative au grade d'Adjoint Administratif Territorial.

**Tableau des emplois de la Commune comme suit :**

<b>Filière Administrative</b>				
<b>Adjoint Administratif</b>	<b>1</b>	<b>28h/semaine</b>	<b>titulaire</b>	<b>Catégorie C</b>
<b>Adjoint Administratif principal 2ème classe</b>	<b>2</b>	<b>35h/semaine</b>	<b>titulaire</b>	<b>Catégorie C</b>

<b>Filière Technique</b>				
<b>Adjoint Technique principal 2ème classe</b>	<b>5</b>	<b>35h/semaine</b>	<b>titulaire</b>	<b>Catégorie C</b>
<b>Adjoint Technique principal 2ème classe</b>	<b>1</b>	<b>28h/semaine</b>	<b>titulaire</b>	<b>Catégorie C</b>
<b>Adjoint Technique</b>	<b>1</b>	<b>33h/semaine</b>	<b>titulaire</b>	<b>Catégorie C</b>
<b>Adjoint Technique</b>	<b>2</b>	<b>28h/semaine</b>	<b>titulaire</b>	<b>Catégorie C</b>
<b>Adjoint Technique</b>	<b>1</b>	<b>29h50/semaine</b>	<b>titulaire</b>	<b>Catégorie C</b>
<b>Adjoint Technique</b>	<b>1</b>	<b>35h00/semaine</b>	<b>titulaire</b>	<b>Catégorie C</b>
<b>Adjoint Technique</b>	<b>1</b>	<b>36h00/semaine</b>	<b>titulaire</b>	<b>Catégorie C</b>
<b>Adjoint Technique</b>	<b>1</b>	<b>34h50/semaine</b>	<b>titulaire</b>	<b>Catégorie C</b>



## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

<b>Filière Social</b>				
<b>Agent spécialisé des Ecoles Maternelles principal 1<sup>ère</sup> classe</b>	<b>1</b>	<b>28h/semaine</b>	<b>titulaire</b>	<b>Catégorie C</b>
<b>Agent spécialisé des Ecoles Maternelles principal 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>1</b>	<b>31,50h/semaine</b>	<b>titulaire</b>	<b>Catégorie C</b>
<b>Agent spécialisé des Ecoles Maternelles principal 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>1</b>	<b>35h/semaine</b>	<b>titulaire</b>	<b>Catégorie C</b>

### **Voté à l'unanimité**

#### **2-Acquisition et pose d'un ensemble de rayonnages pour archivage – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.**

Monsieur le Maire fait part à son assemblée qu'il est nécessaire d'acquérir un ensemble de rayonnages afin d'archiver les différents dossiers de la mairie.

Monsieur le Maire présente un devis de l'Entreprise ATELIER D'AUTREFOIS pour un montant HT de 14 852.00 € soit 17 822.40 € TTC.

Monsieur le Maire demande à son assemblée de retenir cette Entreprise et de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

### **Voté à l'unanimité**

#### **3-Création de cheminement piétonnier (Route d'Albi face au restaurant Le Club – Route d'Albi face à la Résidence La Pastorale) – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.**

Délibération annulée



## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

### **4-Autorisation à Monsieur le Maire de solliciter un financement auprès du Conseil Régional – Contrat Bourg Centre – Aménagement de la Place Saint-Roch.**

Monsieur le Maire fait part à son assemblée que dans le cadre du Contrat Bourg Centre, il serait opportun de déposer une demande de financement auprès de la Région Occitanie au taux le plus élevé afin de réaliser l'aménagement de la Place Saint Roch.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à un montant HT de 543 800.00 € HT soit 652 560.00 € TTC.

Monsieur le Maire propose donc à son assemblée de déposer un dossier de demande de financement auprès de la Région Occitanie.

**Voté à l'unanimité**

### **5-Adoption du compte de gestion de l'exercice 2020 du budget communal, dressé par Madame Nadine BEQ, Receveur de la commune de GARIDECH.**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion de la commune dressé par la Receveur, accompagné de l'état de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion de l'exercice 2020 pour le budget communal dressé par le Receveur de la commune de Garidech, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Voté à l'unanimité**

### **6-Adoption du compte de gestion de l'exercice 2020 du budget assainissement, dressé par Madame Nadine BEQ, Receveur de la commune de GARIDECH.**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion de l'assainissement dressé par la Receveur, accompagné de l'état de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;



## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;  
Statuant sur l'exécution du budget 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;  
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;  
Déclare que le compte de gestion de l'exercice 2020 pour le budget assainissement dressé par le Receveur de la commune de Garidech, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Voté à l'unanimité**

### **7-Adoption du compte de gestion de l'exercice 2020 du budget Lotissement Communal « Les Moulins de Lutché », dressé par Madame Nadine BEQ, Receveur de la commune de GARIDECH.**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion du budget du Lotissement Communal « Les Moulins de Lutché » dressé par la Receveur, accompagné de l'état de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion de l'exercice 2020 pour le budget Lotissement Communal « Les Moulins de Lutché » dressé par le Receveur de la commune de Garidech, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Voté à l'unanimité**



## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

### 8-Approbation du Compte Administratif 2020 commune.

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération n° 026/2020 du 25 juin 2020 approuvant le Budget Primitif 2020 de la commune, le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécutions du budget de l'exercice 2020. **Le Maire ayant quitté la salle** et après avoir entendu l'exposé de Monsieur TIBAL, rapporteur de la commission des finances, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adopte le compte administratif de la commune pour l'exercice 2020, comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	1 040 074.41 €	978 639.66 €
Recettes	1 543 549.39 €	1 305 916.00 €
Report de l'exercice 2019	138 818.08 €	233 561.11 €
Résultat de clôture de l'exercice 2020	<b>642 293.06 €</b>	<b>560 837.45 €</b>

**Voté à l'unanimité**

### 9-Approbation du Compte Administratif 2020 assainissement.

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération n° 027/2020 du 25 juin 2020 approuvant le Budget Primitif 2020 de l'assainissement, le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécutions du budget de l'exercice 2020.

**Le Maire ayant quitté la salle** et après avoir entendu l'exposé de Monsieur TIBAL, rapporteur de la commission des finances, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adopte le compte administratif de l'assainissement pour l'exercice 2020, comme suit :

	Section d'exploitation	Section d'investissement
Dépenses	17 092.95 €	13 149.57 €
Recettes	125 815.01 €	60 858.68 €
Report de l'exercice 2019	182 639.72 €	269 778.21 €
Résultat de clôture de l'exercice 2020	<b>291 361.78 €</b>	<b>317 487.32 €</b>

**Voté à l'unanimité**



## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

### **10-Approbation du Compte Administratif 2020 Lotissement Communal « Les Moulins de Lutché ».**

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération n° 028/2020 du 25 juin 2020 approuvant le Budget Primitif 2020 du Lotissement Communal « Les Moulins de Lutché, le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécutions du budget de l'exercice 2020.

**Le Maire ayant quitté la salle** et après avoir entendu l'exposé de Monsieur TIBAL, rapporteur de la commission des finances, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, adopte le compte administratif du Lotissement Communal « Les Moulins de Lutché » pour l'exercice 2020, comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	473 980.38 €	0.00 €
Recettes	473 980.38 €	0.00 €
Report de l'exercice 2019	473 980.38 €	0.00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2020	- 473 980.38 €	0.00 €

### **Voté à l'unanimité**

### **11-Acquisition de matériel informatique mairie – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.**

Monsieur le Maire fait part à son assemblée qu'il est nécessaire de renouveler les postes informatiques de la mairie.

Monsieur le Maire présente trois devis comme suit :

- BERGER LEVRAULT pour une solution complète (6 postes informatiques : PC + écrans) avec sauvegarde et restauration système et possibilité de télétravail pour un montant HT de 9 985.00 € soit 11 982.00 € TTC.
- SARL XEFI pour simplement le remplacement des 6 tours pour un montant HT de 6 624.00 € soit 7 948.00 € TTC.
- LAURAGAIS INFORMATIQUE pour simplement le remplacement des 6 tours pour un montant HT de 8 408.00 € soit 10 089.60 € TTC.

Monsieur le Maire demande à son assemblée de retenir la Société BERGER LEVRAULT pour un montant HT de 9 985.00 € soit 11 982.00 € TTC pour une solution complète et de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

### **Voté à l'unanimité**

**Fin de la séance : 22h00**